

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONESTIER MERLINES

Folio : 416

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 09
Absents : 02

N° 2023-02-05

Séance du 10 mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois**
Et le **dix mars**

A **dix-huit** heures et **trente** minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Nathalie LE GALL, Maire.**

Présents : M. Sylvain COUDERT, Mme Elodie COURTET, M. Jean-Paul DEVEDEUX, M. Claude FERLANDA, Mme Géraldine GOURGEONNET, Mme Nathalie LE GALL, Mme Laurence LEPEITRE, Mme Maryvonne PRADEL, M. Marcel OLLIER.

Absents : Mme LAVAL Nathalie, M. OLLIER Sylvain.

Date de la convocation : 02 mars 2023

Secrétaire de séance : Mme Elodie COURTET

Objet : APPROBATION DE LA CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2023-2025

Madame le Maire informe au Conseil Municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2023-2025.

Une contractualisation a été mise en place sur la période 2018-2020 et a permis d'apporter, aux communes et aux intercommunalités, une meilleure lisibilité des aides départementales et la sécurisation des financements sur 3 ans pour la réalisation de leurs projets.

Ensuite, cette dynamique s'est poursuivie sur la période 2021-2023 avec un engagement renforcé à hauteur de 48 millions d'euros. Sur les années 2021-2022, 22 millions d'euros d'aides départementales ont été mobilisées par les collectivités pour conduire 1 450 opérations.

L'été dernier, le Département a pris la décision de relancer une nouvelle phase de contractualisation pour 2023-2025 afin de mieux adapter nos projets au contexte économique actuel.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la contractualisation départementale 2023/2025 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

(Tableau récapitulatif la proposition définitive d'intervention du Département pour la collectivité sur la période 2023-2025 est joint à la présente délibération).

Les membres du conseil municipal renoncent au droit de vote à bulletin secret et après en avoir délibéré décident :

- D'approuver cette contractualisation départementale 2023-2025
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Votants : 09

Pouvoirs : 0

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

Date de réception de l'AR: 21/03/2023
019-211914106-20230310-2023_02_05-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures



Le Maire,
Nathalie LE GALL

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le .21.03.2023

Et de la publication le 21.03.2023

A MONESTIER-MERLINES, le .21.03.2023

Le Maire,



RF
SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/03/2023
019-211914106-20230310-2023_02_05-DE

CONTRACTUALISATION 2023/2025

MAITRE D'OUVRAGE	LIBELLE PROJET	MONTANT HT DU PROJET	AIDE DU CD	CATEGORIE D'AIDE	LIBELLE CATEGORIE D'AIDE	ANNEE	PRIORITE	TAUX DOTATION
MONESTIER-MERLINES	Salle polyvalente - T1	31 000 €	12 400 €	2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2023	1	
MONESTIER-MERLINES	Salle polyvalente - T2	100 000 €	40 000 €	2	Rénovation énergétique - Bâtiment sans loyer	2024	1	
MONESTIER-MERLINES	Rénovation logement - T1	3 000 €	750 €	1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2024	2	
MONESTIER-MERLINES	Rénovation logement - T2	20 000 €	5 000 €	1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2023	2	
MONESTIER-MERLINES	Rénovation logement - T3	17 000 €	4 250 €	1	Autres équipements communaux incendie accessibilité - Travaux	2025	2	
MONESTIER-MERLINES			6 000 €		Dotation voirie annuelle			50%



